



## Conseil Communal de Buchillon

Préavis N°04/2025 relatif à l'extension et à l'aménagement du bâtiment de voirie, ainsi qu'à la construction d'une déchèterie, sur la zone d'utilité publique parcelle 124.

### Rapport de la Commission des Finances

Mesdames et Messieurs les Conseillères, les Conseillers,

La Commission des Finances a été reçue par Monsieur Jean-Pierre Mitard le mardi 3 juin 2025. Lors de cette réunion, elle a eu l'opportunité de poser un ensemble de questions relatives à ce préavis et de recevoir des réponses détaillées. Nous remercions Monsieur Jean-Pierre Mitard pour sa disponibilité.

Ce préavis porte sur deux investissements distincts mais complémentaires: l'extension et l'aménagement de la zone autour du bâtiment de voirie pour un montant de CHF 565'000.–, et la construction d'une nouvelle déchèterie pour CHF 195'000.–. Cette séparation en deux objets permet une meilleure gestion comptable. Le premier investissement sera amorti en une fois via le fonds de réserve général, tandis que le second sera amorti sur 30 ans via le compte affecté à la gestion des déchets. La Commission s'est assurée, auprès du Municipal en charge des finances, que la commune pourra assumer cet investissement par la trésorerie courante.

Bien que le préavis évoque les directives MCH2, il convient de rappeler que ce modèle n'est pas encore en vigueur à Buchillon. Il y a aussi un risque que les deux investissements soient effectifs sur 2025 et 2026, donc sur les deux systèmes comptables. Les investissements ont été structurés en prévision de cette transition, mais leur conformité est d'abord assurée par le cadre MCH1 actuellement applicable. Cette approche a été validée par les auditeurs (BDO), qui confirment que le traitement proposé respecte les normes comptables en place tout en anticipant les ajustements futurs.

Le projet vise à regrouper l'ensemble des flux de déchets sur un seul site à l'entrée du village, améliorant ainsi la logistique, la sécurité et la conformité réglementaire. Le regroupement permettra également de réduire les coûts d'exploitation. L'économie liée au personnel auxiliaire du samedi matin est estimée à environ CHF 5'000.– par an, grâce à la fin de la gestion sur deux sites distincts.

La nouvelle infrastructure sera conforme aux exigences de l'OLED, en particulier en ce qui concerne la collecte des déchets verts. Une fosse de récupération des jus de compost sera installée et couverte pour éviter toute pollution en cas de fortes pluies. Le site est aussi conçu pour accueillir de nouveaux types de déchets comme les plastiques de type flaconnage ou le bois, ce dernier représentant une part importante des encombrants. Le tri du bois permettra une réduction des coûts d'élimination. Le dépôt du verre trié par couleur est maintenu, car il génère un meilleur retour financier.

Esthétiquement, le bâtiment conservera une apparence cohérente avec le hangar existant (murs en béton, toiture en tuiles), mais la toiture sera à deux pans plutôt que quatre, pour des raisons de coût et de faisabilité. L'installation de panneaux solaires n'a pas été envisagée, ceci dû à l'arrivée prochaine du PECC (Plan Énergie et Climat Communal).

Bien qu'aucune augmentation ne soit actuellement nécessaire, la question d'un éventuel ajustement de la taxe des déchets en lien avec le remboursement du prêt a été évoquée. Étant donné que la taxe actuelle correspond au montant maximal que la Municipalité peut appliquer de sa propre initiative, toute hausse éventuelle devrait faire l'objet d'un préavis distinct et être approuvée par le Conseil Communal.

Le bureau DESA, choisi pour accompagner la commune, est reconnu pour son expertise rare en matière d'aménagement de déchèteries. Aucun autre appel d'offre a été formellement fait étant donné le prix acceptable proposé par DESA. Cet appel d'offre a été, ou sera, réalisé dans le respect de la législation vaudoise sur les marchés publics.

Concernant les montants budgétés, plusieurs postes ont retenu notre attention. Les CHF 61'165.– pour les canalisations incluent les travaux de drainage sur une large surface, ainsi que les marges nécessaires pour éviter de devoir rouvrir des dalles ou des revêtements plus tard. Les CHF 50'000.– pour les aménagements verts ont pour but de camoufler visuellement la déchèterie sur trois côtés du terrain et ceci de manière naturelle, ce qui représente environ 200 mètres linéaires à végétaliser. L'enveloppe pour imprévus représente entre 5 et 9 % selon les lots, ce qui nous paraît raisonnable compte tenu de la nature du projet.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, la Commission des Finances propose au Conseil Communal d'approver le préavis N°04/2025 relatif à l'extension et à l'aménagement du bâtiment de voirie, ainsi qu'à la construction d'une déchèterie.

Buchillon, le 5 juin 2025.

Par la Commission des Finances,

Gabriel Mercier

Laetitia Soubies

Jack Pulcrano

Geoffroy Ganshof

